

# **RÉSIDENCES SANITAIRES OUVERTES**

## **Objectif de la mesure**

Accompagner le maintien à domicile des personnes atteintes de démence avérée ou des personnes âgées de 75 ans ou plus, en conditions de dépendance.

Maintenir le plus longtemps possible les capacités résiduelles des bénéficiaires pour ralentir, dans la mesure du possible, le déclin des différentes fonctions, évitant ou retardant le recours à l'hospitalisation définitive au sein de la structure.

## **Bénéficiaires**

Personnes atteintes de démence ou personnes âgées non autonomes de 75 ans ou plus, reconnues invalides civiles à 100 %.

Dans les deux cas, les personnes doivent avoir au moins un aidant familial ou professionnel qui fournit une assistance tout au long de la journée et de la semaine.

## **Type et caractéristiques de l'aide**

La mesure se caractérise par l'offre d'interventions à caractère principalement socio-sanitaire, à travers des interventions qualifiées à domicile ou en établissement de jour.

La mesure offre également un soutien à l'aidant dans la réalisation des activités d'assistance assurées par celui-ci, grâce à des interventions ciblées qui ne se substituent pas à celles déjà garanties par la chaîne de services du réseau consolidé (assistance domiciliaire intégrée (ADI), service d'aide à domicile (SAD), centres de jour intégrés, etc.).

La mesure, tant au domicile de la personne qu'au sein des unités d'offre, est assurée par les résidences sanitaires assistanciennes (RSA) lombardes agréées, mettant éventuellement à disposition les centres de jour intégrés (CDI), s'ils sont localisés au même endroit que les RSA.

## **Modalité d'accès**

Le citoyen intéressé par la mesure (ou un membre de sa famille) doit présenter la demande directement auprès de la résidence sanitaire assistancielle (RSA) choisie parmi celles qui ont signé le contrat avec l'agence de protection de la santé (ATS). Voir le site Internet de l'ATS INSUBRIA à l'adresse [www.ats-insubria.it](http://www.ats-insubria.it).